



**Built to Lead**

Pour publication immédiate : 30/12/2016

**GOUVERNEUR ANDREW M. CUOMO**

**LE GOUVERNEUR CUOMO ACCORDE, POUR LA PREMIÈRE FOIS, LA GRÂCE  
CONDITIONNELLE À PLUS DE 100 NEW-YORKAIS CONDAMNÉS POUR DES  
CRIMES COMMIS À L'ÂGE DE 16 ET 17 ANS**

***Cette mesure, inédite dans le pays, est accordée aux New-Yorkais condamnés  
pour un délit ou un crime non violent à 16 et 17 ans et qui n'ont pas commis de  
crimes depuis dix ans***

***Le Gouverneur accorde la clémence à 12 personnes, dont cinq bénéficieront  
d'une grâce***

Le Gouverneur Andrew M. Cuomo a accordé aujourd'hui les premières grâces conditionnelles à plus de 100 New-Yorkais condamnés pour des crimes non violents commis alors qu'ils étaient mineurs, et qui n'ont commis aucun crime depuis 10 ans ou plus. Cette mesure marque la première série de grâces octroyées par le pouvoir exécutif à des personnes condamnées alors qu'elles étaient jeunes, depuis que le Gouverneur a annoncé cette action [inédite au sein du pays](#) en décembre 2015, et il s'agit du nombre le plus important de clémences accordées en une année depuis sa prise de fonctions en 2011.

« Ces New-Yorkais ont passé au moins dix années à prouver leur réadaptation, mais ils n'ont pas pu se réinsérer pleinement dans la société en raison de la réprobation liée à leur condamnation et des obstacles qui y sont associés », **a déclaré le Gouverneur Cuomo.** « New York est un État d'opportunités et aujourd'hui, nous accordons à ces personnes et à d'autres une deuxième chance de réaliser pleinement leur potentiel, de subvenir aux besoins de leur famille et de témoigner leur reconnaissance à leur communauté. Grâce à ces mesures, nous avons franchi une étape supplémentaire vers un État de New York plus juste, plus équitable et plus charitable pour tous. »

En accordant sa grâce à des New-Yorkais ayant commis des crimes alors qu'ils étaient jeunes, le Gouverneur aide des personnes qui représentent un faible danger pour la population, tout en reconnaissant que les personnes adultes ayant un casier judiciaire rencontrent souvent davantage de difficultés à trouver un emploi, à être admis à l'université, à trouver un logement et à obtenir une licence pour exercer certains métiers. La grâce accordée par le biais de ce programme est conditionnelle, ce qui signifie que si une personne déjoue le destin et est à nouveau condamnée, cette grâce sera retirée.

Nous invitons toutes les personnes remplissant les conditions pour bénéficier de cette grâce à déposer une demande sur le site Web du Gouverneur [ny.gov/services/apply-clemency](http://ny.gov/services/apply-clemency). Chaque personne sera soumise à un processus de sélection rigoureux, et le personnel de l'organisme effectuera une recommandation au Gouverneur pour l'octroi de la grâce si :

- La personne avait 16 ou 17 ans au moment où elle a commis le crime pour lequel elle a été condamnée.
- Au moins 10 ans sont passés depuis que la personne a été, soit condamnée pour le crime, soit libérée après une période d'incarcération pour ce crime, le cas échéant.
- La personne n'a pas été condamnée depuis ce temps.
- La personne a été condamnée pour un délit ou un crime non violent.
- La personne n'a pas été à l'origine condamnée pour une infraction sexuelle.
- La personne réside actuellement dans l'État de New York.
- La personne a payé des impôts au titre des revenus.
- La personne est un membre productif de sa communauté, ce qui signifie qu'elle travaille, cherche un emploi, va à l'école ou est légitimement dans l'incapacité de travailler.

En plus de cette invitation générale à déposer une demande, l'Administration a tenté de joindre, de manière ciblée, les candidats à la grâce, en envoyant des lettres aux candidats éligibles dont les coordonnées étaient disponibles, pour les inviter à déposer un recours en grâce.

La mesure prise par le Gouverneur s'inscrit dans ses efforts pour éliminer les obstacles auxquels font face les personnes ayant fait l'objet de condamnations pénales. On compte, parmi ces efforts, la création d'un Conseil de la réinsertion et de la réintégration communautaires (Council on Community Re-Entry and Reintegration) pour atténuer les obstacles auxquels sont confrontées les personnes ayant été condamnées. Cette année, le Gouverneur a accepté les recommandations de mesures exécutives faites par le Conseil, notamment le fait d'exiger que la Commission des libérations conditionnelles (Board of Parole) prenne en compte le risque actuel que présente un détenu pour la sécurité publique lors des décisions concernant les libérations, et le fait d'interdire aux compagnies d'assurance de refuser de couvrir les entreprises cherchant à embaucher des New-Yorkais ayant été incarcérés.

La grâce conditionnelle accordée aujourd'hui aux personnes condamnées alors qu'elles étaient âgées de 16 et 17 ans réaffirme l'engagement pris par le Gouverneur en faveur du programme Relever l'âge (Raise the Age) et d'autres mesures de réforme de la justice pénale.

L'année dernière, le Gouverneur a annoncé des mesures exécutives pour sortir les mineurs des établissements pénitentiaires pour adultes, où ils sont plus susceptibles de devenir des victimes, et peuvent apprendre à devenir de meilleurs criminels par les autres détenus plus âgés. Suite au [décret](#) du Gouverneur, le Département des services correctionnels et de la supervision communautaire (Department of Corrections and Community Supervision, DOCCS) a transféré toutes les jeunes femmes et tous les jeunes hommes ayant reçu une cote de sécurité minimale et moyenne condamnés à une peine d'emprisonnement dans un établissement d'État, des établissements pour adultes vers l'établissement pénitentiaire Hudson (Hudson Correctional Facility).

Dans le cadre du décret, le DOCCS a également coopéré avec le Bureau des services à l'enfance et à la famille de l'État de New York (New York State Office of Children and Family Services) en vue de former le personnel et d'élaborer des programmes axés sur la jeunesse pour les jeunes délinquants, tout en assurant la sécurité du personnel, des détenus et de la communauté voisine. Cependant, il s'agit uniquement d'une étape intermédiaire, car le Gouverneur continue d'appeler la Législature à adopter son dispositif législatif pour relever l'âge pénal, Raise the Age, qui comprend des dispositions pour boucler les crimes commis à un jeune âge après qu'une personne est restée en-dehors de la criminalité pendant une longue période.

Le Gouverneur a également accordé cinq grâces et cinq commutations de peine, ainsi que la commutation de peines extraordinairement longues de deux personnes qui pourront maintenant comparaître devant la Commission des libérations conditionnelles. Ces personnes ont prouvé leur réadaptation et ont réalisé de grands pas positifs dans leur vie depuis leurs condamnations criminelles.

### **Informations actualisées sur le programme d'octroi de grâce aux personnes condamnées lorsqu'elles étaient jeunes**

Aujourd'hui, le Gouverneur Cuomo a accordé les premières grâces conditionnelles dans le cadre de ce programme à 101 New-Yorkais méritants, condamnés à l'âge de 16 ou 17 ans pour des crimes incluant des délits mineurs et des crimes non-violents. Les 101 bénéficiaires ont tous prouvé qu'ils étaient des membres positifs, contribuant à leur communauté. Ces grâces permettront d'éliminer les obstacles aux possibilités d'emploi.

### **Le Gouverneur Cuomo a accordé aujourd'hui des commutations de peine pour récompenser les efforts de réadaptation, le parcours positif au sein des établissements et l'adaptation des personnes suivantes :**

**Anthony Desmae**, 34 ans, a purgé près de huit ans de sa peine de 10 ans d'emprisonnement, après sa condamnation pour vol au deuxième degré. Il a réalisé des progrès exceptionnels en matière d'amélioration personnelle, notamment l'obtention d'un diplôme d'éducation générale (General Educational Development, GED) en 2014. M. Desmae a été très actif en tant qu'animateur de groupe et dresseur d'animaux certifié dans le cadre du programme Puppies Behind Bars, dans lequel des détenus dressent des chiens d'assistance pour les vétérans des États-Unis qui retournent chez eux dans un état de stress post-traumatique. Il a également travaillé en tant qu'assistant pédagogique dans les formations GED. Après sa libération, il prévoit de retrouver ses deux enfants, âgés de 15 et 11 ans. Finalement, il espère pouvoir s'installer plus près de ses parents en Floride, et créer un organisme à but non lucratif similaire à Puppies Behind Bars pour les établissements pénitentiaires de l'État de Floride.

**Matthew Hattley**, 49 ans, a purgé plus de 24 ans de sa peine de prison allant de 25 ans à la perpétuité pour meurtre au deuxième degré. Pendant son incarcération, il s'est engagé au service des autres, en menant des ateliers sur le traitement de la toxicomanie et de l'agressivité, et en jouant un rôle de porte-parole pour ses pairs, par le biais de ses chroniques régulières pour le Shawangunk Journal, un journal local de Shawangunk, dans l'État de New York. Il a reçu de nombreux éloges et un prix de la part du personnel de l'établissement et d'organisations. Son dossier a été géré à titre gracieux par la Société d'aide juridique (Legal Aid Society) et le cabinet juridique Kirkland and Ellis, par le biais du programme de bénévolat du Gouverneur. Après sa libération, il prévoit de poursuivre une carrière à la fois dans la réparation des systèmes

de chauffage et dans les services de conseil aux jeunes susceptibles d'avoir des démêlés avec la justice pénale.

**Charlie Lee**, 73 ans, a purgé plus de 13 ans de sa peine de 16 ans, et n'avait aucun antécédent judiciaire. Il a été condamné pour homicide involontaire au premier degré dans le Comté de New York en 2004, après avoir tiré sur l'ex-conjoint de sa conjointe au cours d'une dispute. Pendant son incarcération, il a rempli les conditions principales en matière de programmes, notamment en suivant la formation visant à réduire l'agressivité (Aggression Replacement Training), et a prouvé sa volonté de changer de comportement pour avoir une influence positive sur les autres. Né en Inde et naturalisé citoyen américain en 2004, Lee est prêt à aider les personnes issues de différents milieux à relever les défis linguistiques qui se posent à elles. Après sa libération, Lee prévoit de vivre dans un établissement pour adultes où il pourra se porter volontaire en tant qu'interprète au sein de sa communauté, et renouer les liens avec sa famille.

**Felipe Rodriguez**, 51 ans, a purgé près de 27 ans d'une peine de prison allant de 25 ans à la perpétuité, suite à sa condamnation pour meurtre au deuxième degré et possession criminelle d'une arme au quatrième degré. Pendant son incarcération, Rodriguez a excellé en tant que guide dévoué de la foi catholique, en menant des groupes de prière et d'étude de la bible, et en contribuant également aux lettres d'information catholiques de l'établissement. En 2013, son travail religieux lui a valu une visite élogieuse du Cardinal Timothy Dolan, l'archevêque de New York. Rodriguez est également connu pour avoir utilisé sa foi en vue de guider le tueur en série tristement célèbre, Artie Shawcross, vers l'expiation avant la mort de Shawcross en 2008. Au cours de ces 26 dernières années, il s'est préparé à une vie productive en vue de sa libération en se formant à la maçonnerie, à la réparation de télévisions et de radios, à la coiffure pour hommes, ainsi qu'aux conseils sur le VIH/SIDA, en recevant de nombreux éloges de la part de ses enseignants dans toutes les formations. Felipe Rodriguez retrouvera son fil âgé de 30 ans, qui avait trois ans lorsque M. Rodriguez a été placé en détention, et se réjouit de pouvoir être présent pour lui en tant que père, après son retour.

**Valerie Seeley**, 61 ans, a purgé 15 ans d'une peine allant de 19 ans à la perpétuité pour meurtre au deuxième degré, après avoir tué son concubin. Elle possède des preuves des violences conjugales qu'il lui a fait subir, notamment l'ordonnance de protection établie contre lui. Elle s'est tournée vers le groupe de soutien aux victimes de violences conjugales Steps to End Family Violence (STEPS) avant son procès, et a continué à s'engager activement dans ce groupe tout au long de sa peine d'emprisonnement. Elle s'est améliorée en travaillant pour obtenir un équivalent du diplôme d'études secondaires, et en suivant tous les programmes de réadaptation, notamment la thérapie visant à réduire l'agressivité (Aggression Replacement Therapy). Cette grand-mère a un bon dossier disciplinaire, et elle se réjouit à l'idée de vivre avec sa fille après sa libération.

**Le Gouverneur Cuomo a commué aujourd'hui les peines extraordinairement longues de deux personnes, en leur permettant de comparaître devant la Commission des libérations conditionnelles au cours du premier trimestre de 2017 :**

**Judith Clark**, 67 ans, a purgé plus de 35 ans de sa peine allant de 75 ans à la perpétuité. Le 14 octobre 1983, elle a été reconnue coupable de meurtre au deuxième degré et de vol au premier degré dans le Comté de Rockland, pour avoir conduit le véhicule utilisé pour l'évasion, pendant le vol d'un fourgon blindé Brinks en 1981. Clark,

qui a assuré elle-même sa défense à son procès, a été condamnée à l'une des peines les plus longues parmi ses six coaccusés, dont la majorité sont aujourd'hui décédés ou ne sont plus en détention. Elle a reçu la même peine que l'un des tireurs reconnus. La seule autre femme accusée, Kathy Boudin, dont la participation au crime était similaire à celle de Clark, a reçu une peine minimale de 20 ans, et a été placée en liberté conditionnelle en 2003, avant d'être libérée de la surveillance conditionnelle en 2010. Pendant son emprisonnement à Bedford Hills, Clark a réalisé des progrès exceptionnels en matière de développement personnel. Elle a obtenu une licence (Bachelor's Degree) et un master (Master's Degree) de l'université Mercy College, et a suivi de nombreux programmes en prison, notamment l'enseignement de cours prénatals de préparation au rôle de parents dans le cadre du programme Nursery Program, la création d'un programme de sensibilisation au VIH/SIDA, le dressage de chiens d'assistance dans le cadre du programme Puppies Behind Bars et son activité en tant que tutrice d'université. De plus, elle possède un dossier disciplinaire impeccable, et vit dans un logement d'honneur. Avec sa peine d'origine, elle aurait 106 ans avant de pouvoir être admissible à une libération conditionnelle, ce qui ne lui laisse aucune chance de comparaître devant la Commission des libérations conditionnelles au cours de sa vie.

**Jim Whitt**, 50 ans, a purgé plus de 20 ans d'une peine allant de 33 1/3 ans à la perpétuité, imposée à la fin des années 1990, d'après l'échelle de peines très dure des anciennes Lois Rockefeller sur les drogues (Rockefeller Drug Law). Il était encore un jeune homme d'une vingtaine d'années lorsqu'il a été condamné pour vente criminelle de substance contrôlée aux premier, deuxième et troisième degrés, et complot au premier degré. Il purge actuellement des peines concurrentes cumulées allant de 25 ans à la perpétuité, et allongées par d'autres peines plus courtes pour d'autres accusations moins importantes encourues consécutivement. Whitt était un délinquant non violent, sans antécédents judiciaires, et n'a commis aucune faute disciplinaire au cours des 10 dernières années. Sans cette commutation, il ne remplirait pas les conditions nécessaires pour comparaître devant la Commission des libérations conditionnelles avant 2030, à l'âge de 63 ans. S'il avait été accusé aujourd'hui, plutôt que sous les lois Rockefeller sur la drogue, il ne serait pas condamné à perpétuité. Avec cette commutation devant la Commission des libérations conditionnelles, nous supprimons la tolérance zéro, et la condamnation à perpétuité caractéristique de l'époque des Lois Rockefeller sur la drogue.

### **Le Gouverneur Cuomo a accordé aujourd'hui les grâces suivantes :**

**DeJuan Callender**, 42 ans, a été condamné pour trouble à l'ordre public et conduite sans permis d'un véhicule suite à un incident en 2002. Il n'avait pas d'autres activités criminelles, mais en raison de ses antécédents judiciaires, son expulsion du pays a été prononcée en 2005, bien que cet ordre n'ait pas été exécuté à l'origine. Pendant plusieurs années, M. Callender a travaillé légalement de façon continue en tant que concierge pour une résidence de White Plains, dans l'État de New York, où plusieurs résidents attestent de son éthique professionnelle et de sa bonne réputation. En 2015, il a été placé en détention par les Forces de l'ordre de la douane et de l'immigration (Immigration and Customs Enforcement) fédérale, à cause de l'ordre d'expulsion reçu en 2005. Il a un fils âgé de six ans et une femme, tous deux citoyens des États-Unis. En se basant sur les preuves de sa réadaptation, ainsi que sur les circonstances particulières d'une attente d'expulsion des États-Unis, le Gouverneur accorde sa grâce pour les infractions datant de 2002, qui ont servi de fondement à l'ordre d'expulsion. M. Callender cherchera à rouvrir son ordre d'expulsion au tribunal de l'immigration, en utilisant la grâce qui lui a été accordée pour illustrer le changement de circonstances.

**Jessica Ennist**, 33 ans, a fait l'objet de plusieurs condamnations pour conduite sous l'influence de l'alcool et agression au troisième degré, au cours d'une période marquée par une consommation excessive d'alcool, qui a fini par entraîner l'abandon de ses études au collège communautaire. Elle n'a pas bu depuis sa dernière condamnation en 2006, et s'est portée volontaire dans des programmes de désintoxication en prison, et a parrainé plusieurs jeunes aux prises avec un problème de dépendance. Elle est actuellement étudiante en doctorat au département de chimie de Bozeman de l'université d'État du Montana (Bozeman Graduate Chemistry Department of Montana State University), et poursuit l'objectif de devenir chercheuse en chimie. Elle a reçu des distinctions en science en tant que jeune femme de couleur et membre de l'Alliance SUNY Louis Stokes pour la participation des minorités (SUNY Louis Stokes Alliance for Minority Participation, SUNY LSAMP) et a figuré dans un rapport de 2011 sur les réussites des étudiants de SUNY LSAMP (SUNY LSAMP Student Success Stories). De plus, elle s'est vue décerner un Certificat d'honneur de la part du programme de soutien aux étudiants en science et technologies (Collegiate Science and Technology Entry Program, CSTEP) en avril 2010. Une grâce permettra à Mme Ennist de demander des subventions fédérales pour la recherche en tant que chercheuse en chimie, ce qu'elle n'est pas en mesure de faire actuellement en raison de ses condamnations passées.

**Kelly Jarrett**, 64 ans, a été condamnée pour meurtre et vol au premier degré en 1977 ; elle a ensuite été condamnée pour évasion au deuxième degré et tentative d'évasion au premier degré en 1979. Elle a été condamnée à une peine de prison globale allant de 28,5 ans à la perpétuité. En 2005, Mme Jarrett a été libérée après avoir purgé sa peine minimale de 28,5 ans, et a été libérée de la surveillance conditionnelle en 2008. Tout au long de son incarcération, son bilan disciplinaire est resté excellent et elle a travaillé dans l'infirmerie de la prison en prenant soin des détenus malades en phase terminale, atteints du SIDA et du cancer. Sa compassion s'est étendue à sa profession en dehors de la prison, et depuis les 13 dernières années, elle vit et travaille chez les Sœurs franciscaines missionnaires du Sacré-Cœur (Franciscan Missionary Sisters of the Sacred Heart), un couvent religieux catholique, où elle prend soin des religieuses malades et âgées. Avec cette grâce, elle prévoit de suivre une formation dans une école de soins infirmiers, et d'obtenir un diplôme d'infirmière pour élargir ses possibilités d'emploi.

**Anthony Papa**, 62 ans, a été condamné pour vente criminelle au premier degré de substances contrôlées et possession criminelle au premier degré de substances contrôlées en 1985. Il a été condamné en vertu des anciennes Lois Rockefeller sur les drogues à une peine de prison allant de 15 ans à la perpétuité. Cependant, après avoir purgé 12 ans, sa peine a été commuée par l'ancien Gouverneur George Pataki le 23 décembre 1996. Il est sorti de prison le 23 janvier 1997, et a été libéré de la supervision conditionnelle le 25 janvier 2002. M. Papa est auteur et peintre. Il a publié deux livres sur son expérience vécue et sa peinture pendant ses 12 années passées en prison, notamment *This Side of Freedom : Life After Clemency (2015) (Ce côté de la liberté : la vie après la clémence)*, et *15 to Life : How I Painted My Way to Freedom (2004) (De 15 ans à la perpétuité : comment j'ai peint mon chemin vers la liberté)*. Ses œuvres ont été exposées dans des musées, notamment le Whitney Museum of American Art. Avec cette grâce, M. Papa espère élargir ses possibilités de logement et d'emploi, et retrouver son droit de faire partie d'un jury.

**Mitchell Pine**, 63 ans, a été condamné pour tentative de vente criminelle au sixième degré de substances contrôlées, pour laquelle il a été condamné à une période de probation de cinq ans. Il mène depuis une vie respectueuse de la loi dans la région de

Fort Lauderdale en Floride, et a 2 fils adultes autistes. Il consacre la majeure partie de son temps au bénévolat dans le centre de services pour autistes de son fils, et participe à des ateliers sur les compétences parentales destinés aux pères d'enfants autistes et à l'élaboration de nouvelles technologies permettant aux personnes autistes de communiquer plus efficacement. M. Pine utilisera la grâce qui lui a été accordée pour rouvrir sa demande au système judiciaire de Floride, afin d'être inscrit comme le tuteur légal de son plus jeune fils, âgé de 18 ans, pour pouvoir gérer l'assurance et les besoins médicaux de son fils.

### **Informations actualisées sur le projet de bénévolat**

Le projet bénévole sur la clémence (Pro Bono Clemency project), annoncé par le Gouverneur en octobre 2015, est en cours. Les avocats bénévoles de l'Association du barreau de l'État de New York (New York State Bar Association), de la Société d'aide juridique de New York (Legal Aid Society of New York), l'Association des avocats de Comté de New York (New York County Lawyer's Association), l'Association du barreau de la Ville de New York (New York City Bar Association), les Services juridiques aux prisonniers du projet bénévole de l'État de New York (Prisoners' Legal Services of New York's Pro Bono Project), et le Projet des avocats bénévoles (Volunteer Lawyers Project) du Comté d'Onondaga ont été formés au dépôt de recours en clémence par le biais d'un programme de séminaires en ligne, hébergé par la chambre exécutive en janvier. Les avocats de ces organisations aident activement les personnes actuellement incarcérées dans les prisons de l'État de New York à remplir leurs dossiers de demande. Ces efforts ont entraîné un flux constant de dossiers de recours en clémence de haute qualité, soumis à l'examen du Bureau du Gouverneur.

Les personnes souhaitant déposer un recours en clémence doivent visiter le site Web du Gouverneur Cuomo sur le recours en clémence – [www.ny.gov/clemency](http://www.ny.gov/clemency) - lancé l'année dernière. Le site web est une ressource centrale pour ceux qui souhaitent s'informer sur la clémence, les critères d'éligibilité, et la procédure de demande, notamment la soumission des documents de demande de façon électronique. Les membres de la famille et les amis des personnes qui purgent des peines de prison sont encouragés à visiter le site web et à effectuer une demande de clémence au nom du membre de leur famille ou de leur ami.

**Le Sénateur de l'État, Brad Hoylman, a déclaré :** « J'applaudis de tout cœur le Gouverneur Cuomo pour avoir accordé cette commutation, que j'ai soutenue, et qui permet à Judith Clark de comparaître devant la Commission des libérations conditionnelles. J'ai rencontré Judith à l'établissement pénitentiaire pour femmes de Bedford Hills (Bedford Hills Correctional Facility for Women) lorsque j'ai été élu sénateur pour la première fois il y a quatre ans, et j'ai été ému de voir à quel point elle s'est rachetée, ainsi que le très large appui en faveur de sa clémence, au sein et à l'extérieur du système de justice pénale. Par ses nombreuses bonnes actions, sa compassion à l'égard des autres détenus et son amélioration personnelle, Judith a déjà prouvé que la réadaptation des détenus est en effet possible. Les nouvelles d'aujourd'hui illustrent parfaitement la manière dont notre système de justice pénale devrait fonctionner. »

**Le Sénateur George Latimer a déclaré :** « Le Gouverneur Cuomo a l'immense mérite d'avoir reconnu le fait que ces personnes aient repris leur vie en main, et qu'elles méritent de recevoir une grâce qui éliminera un obstacle très réel à leur liberté, comme c'est le cas de DeJuan Callender qui risque l'expulsion. Il est le père d'un enfant de six ans, et nous ne devrions pas le punir, mais honorer son parcours vers la réinsertion, et

le fait qu'il soit devenu un modèle de réussite. »

**Le Membre de l'Assemblée David Buchwald a déclaré :** « Le Gouverneur Cuomo a témoigné de la compassion envers les personnes dignes de son acte de clémence, comme c'est le cas de DeJuan Callender. Devant la perspective d'une expulsion, le Gouverneur est légitimement intervenu pour empêcher une injustice, tout en reconnaissant la réinsertion et la transformation de ce détenu, qui est devenu un membre de notre communauté. »

**Nina Morrison, Avocate principale pour le projet Innocence (Innocence Project), a déclaré :** « Nous exprimons notre reconnaissance au Gouverneur Cuomo pour avoir reconnu le parcours de service à la communauté et de dévouement aux autres dont Felipe Rodriguez a fait preuve tout au long de son incarcération, et qu'il poursuivra sans nul doute après sa libération. Grâce à la compassion dont a fait preuve le Gouverneur, il pourra retrouver sa famille pour la première fois en plus de vingt-six ans. »

**La Secrétaire d'État de New York, Rossana Rosado, a déclaré :** « En tant que présidente du Conseil du Gouverneur sur la réinsertion et la réintégration communautaires, je félicite les mesures adoptées aujourd'hui par le Gouverneur Cuomo, qui accordent une deuxième chance à ces personnes et la possibilité de retourner dans leurs familles et dans leurs communautés. Nous continuons à nous engager à lutter contre les diverses difficultés auxquelles sont confrontées les personnes ayant été incarcérées, qui se sont acquittées de leur dette à l'égard de la société, afin de construire des familles plus solides et des communautés plus sûres dans l'ensemble de l'État de New York. »

**Elizabeth Gaynes, Présidente/PDG de l'Association Osborne, a déclaré :** « Après des décennies passées à travailler derrière les murs, Osborne a appris qu'il y a beaucoup d'hommes et de femmes qui, quel qu'ait été leur crime, ont transformé leur vie, ne présentent aucun risque pour la sécurité publique et souhaitent uniquement avoir la possibilité de réparer le mal qu'ils ont causé. Les personnes dont les peines ont été commuées aujourd'hui ont assumé la responsabilité de leurs crimes, et ont donné de véritables preuves de leur réinsertion. Le Gouverneur Cuomo mérite d'être félicité pour son courage et sa sagesse, pour avoir montré que New York est la terre de la deuxième chance, pour avoir reconnu qu'un système basé uniquement sur la punition ne rend pas la société plus sûre ou plus juste, et pour avoir réaffirmé que chacun d'entre nous a la possibilité de se racheter. »

**Anne Patterson, directrice de STEPS to End Family Violence, a déclaré :**  
« L'ensemble de l'équipe de STEPS to End Family Violence tient à exprimer sa profonde gratitude au Gouverneur Cuomo, qui accorde sa clémence à Valerie Seeley. Notre fondatrice bien-aimée, la sœur Mary Nerney, a rencontré Valerie peu après son arrestation, et a maintenu un lien fort avec elle jusqu'au décès de la sœur Mary. Au cours de la longue relation entre notre agence et Valerie, nous avons appris les souffrances qu'elle a endurées aux mains d'un partenaire violent. Nous avons également été témoins de la ténacité peu commune de Valerie, de sa capacité à persévérer face à des pertes dévastatrices, et de son véritable sentiment de remords. Nous exprimons notre profonde reconnaissance au Gouverneur pour avoir reconnu les circonstances particulières qui ont conduit à l'incarcération de Valerie, et célébrons la noblesse de son geste de compassion. »

**Anthony C. Thompson, professeur de droit clinique et directeur du Centre sur la race, l'inégalité et le droit (Center on Race, Inequality and the Law) à la faculté de**



**droit de l'université de New York (New York University School of Law), a déclaré :**  
« Je félicite le Gouverneur Cuomo dans l'exercice de l'une de ses responsabilités les plus importantes : accorder la clémence à ces candidats méritants. Même si la clémence est un sujet difficile, le Gouverneur a adopté une approche prudente et réfléchie en accordant sa clémence et la rédemption à ces personnes. Nous le remercions pour son leadership courageux. »

**Ronnie Eldridge, ancienne membre du Conseil de la Ville de New York et directrice de la Division des femmes sous la direction de M. Cuomo, a déclaré :**  
« En utilisant son pouvoir pour accorder la clémence à ces personnes, le Gouverneur a fait une déclaration profonde en reconnaissant que les personnes peuvent changer et devenir une force positive pour le bien dans leurs communautés. Il s'agit d'une autre preuve que notre système correctionnel n'est pas uniquement un lieu destiné à punir, mais un endroit fait pour réformer, réinsérer et finalement pour offrir une meilleure manière d'avancer. »

**Max Kenner, fondateur et directeur exécutif de Bard Prison Initiative, a déclaré :**  
« Que ce soient des cours d'université dans les prisons ou l'élaboration de programmes axés sur la jeunesse pour leur enseigner les compétences dont ils auront besoin au moment de leur réinsertion, le Gouverneur a fondamentalement changé notre manière d'aborder la réforme de la justice pénale ici, à New York. Ces clémences démontrent une empathie louable, et feront une différence en transformant la vie de ces personnes et de leur famille. »

**Steven Zeidman, professeur à l'université CUNY, a déclaré :** « Le Gouverneur a fait preuve d'un niveau remarquable d'empathie dans sa décision de commuer la peine exceptionnellement longue de Judith Clark et de lui laisser la chance de plaider sa cause devant la Commission des libérations conditionnelles. Que ce soit le fait d'accéder à l'éducation ou d'aider les autres par le biais des programmes offerts en prison, il s'agit pour elle d'une occasion unique dans sa vie de montrer à la Commission les immenses progrès de développement personnel qu'elle a accomplis. »

**Seymour W. James, Jr., Procureur en Chef de la Société d'aide juridique (Legal Aid Society), a déclaré :** « Nous sommes ravis de travailler avec le bureau du Gouverneur sur les dossiers de clémence pour identifier les candidats méritants qui peuvent reprendre leur vie en main et contribuer à nouveau de manière positive à notre communauté de New York. La clémence a toujours été une mesure fiable contre les punitions trop sévères, en particulier pour ceux qui ont commis des fautes à un jeune âge et qui ont travaillé dur pour se réinsérer. »

**Ann Jacobs, directrice de l'Institut de réinsertion des détenus de l'université de justice pénale John Jay (John Jay College of Criminal Justice's Prisoner Reentry Institute), a déclaré :** « La commutation de la peine de Judy Clark par le Gouverneur, en vue d'un examen par la Commission des libérations conditionnelles, est à la fois une position de principe et une source d'inspiration. C'est une preuve de ce qu'il y a de meilleur dans les valeurs américaines : le fait de donner une deuxième chance, de reconnaître que la valeur d'une personne se mesure davantage par ce qu'elle accomplit pour apprendre de ses erreurs et redonner à la communauté, que par le pire qu'elle a commis. Depuis des décennies maintenant, Judy est un membre essentiel de la communauté des femmes détenues qui ont constaté les besoins et ont trouvé des manières créatives d'y répondre, même dans les limites d'une prison. Judy est un atout pour la communauté de l'établissement pénitencier de Bedford Hills, et je suis convaincue qu'elle continuera à trouver des manières de contribuer à la société si elle

est libérée. »

**Soffiyah Elijah, Directrice exécutive de l'Alliance des familles pour la justice (Alliance of Families for Justice), a déclaré :** « Le Gouverneur Cuomo doit être félicité pour sa décision importante d'accorder sa clémence, par le biais de commutations et de grâces, à un groupe méritant de requérants. Sa décision reconnaît l'importance de la rédemption et de la réadaptation ; du principe selon lequel les personnes devraient être jugées pour ce qu'elles sont aujourd'hui et non pour ce qu'elles étaient il y a des dizaines d'années. Dans le cas de Valerie Seeley, qui a survécu à des violences conjugales, l'octroi de cette clémence reconnaît l'ensemble complexe de circonstances entourant la vie et la souffrance d'une personne battue. Il s'agit d'un pas extrêmement important dans la bonne direction pour l'État de New York. »

**Claudia Angelos, Professeur de droit, NYU, une avocate qui a représenté Kelly Jarrett à la fin des années 1970 et pendant les années 1980, a déclaré :** « Pendant le long emprisonnement de Patsy Kelly Jarrett et depuis sa libération conditionnelle, elle a vécu une vie d'une grâce extraordinaire. L'octroi de la grâce par le Gouverneur est un véritable acte de justice qui rend service à l'ensemble de la population de notre État. »

**Scott Christianson, Ph.D., ancien fonctionnaire de la justice pénale de l'État de New York, a déclaré :** « Je ne peux imaginer une bénéficiaire plus appropriée pour recevoir la clémence du pouvoir exécutif que Patsy Kelly Jarrett, une personne qui a purgé plus de 28 ans en prison, et dont la vie, depuis sa libération conditionnelle, a été exemplaire, et illustre qu'elle mérite la grâce. Depuis sa libération de prison en 2005, à laquelle ni la famille de la victime décédée ni les fonctionnaires de la justice pénale locaux et de l'État ne se sont opposés, Mme Jarrett a travaillé sans relâche aux soins des religieuses âgées et infirmes dans un couvent de Peekskill, et la grâce lui permettra de demander une licence pour dispenser des soins à domicile. Elle ne pose aucun risque et n'a d'hostilité envers personne. C'est une personne modèle. »

**Bennett Gershman, Professeur de droit à l'école de droit Pace Law School et ancien procureur du Bureau du procureur du district de Manhattan, a déclaré :** « J'ai eu connaissance, pour la première fois, du cas de Kelly au début des années 1990, et j'ai toujours été frappé par le courage, la persévérance et l'engagement de Kelly envers les personnes qui ont le plus besoin d'aide. Sa présence a eu un effet transformateur dans la vie des nombreuses personnes qu'elle a croisées. Son travail en prison et après, au nom des personnes vulnérables, faibles et malades, est bien documenté. Sa bonté, son humanité et sa compassion ont réconforté et inspiré de l'espoir à de nombreuses personnes. Kelly est exactement le type de personne pour lequel l'acte de clémence a été conçu. »

**Abbe Smith, Professeur de droit, Directrice de la clinique de plaidoyer pour les prisonniers et de défense pénale (Criminal Defense & Prisoner Advocacy Clinic), centre de droit de l'université de Georgetown (Georgetown University Law Center), et avocate de Kelly Jarrett, a déclaré :** « La clémence est destinée aux personnes les plus extraordinaires et méritantes qui consacrent leur vie au bien collectif. Après avoir passé près de 30 ans en prison, Patsy Kelly Jarrett a continué de vivre une vie au service des autres à l'extérieur. Tous ceux qu'elle croise s'en trouvent renforcés, et elle pourra maintenant prendre soin des personnes âgées et malades sans l'obstacle d'un casier judiciaire. Je ne pourrais être plus reconnaissante au Gouverneur Cuomo d'avoir exercé son pouvoir exécutif pour une personne qui le mérite tellement. »

**Michael Cordozo, ancien Président de l'Association du barreau de la Ville de New York, ancien conseiller juridique de la Ville de New York sous la direction du Maire Bloomberg, et avocat de longue date, a déclaré :** « Je suis ravi que le Gouverneur ait choisi d'exercer son pouvoir de clémence dans cette quête majeure de justice. Étant donné le nombre de faits impressionnants entourant Judith Clark, je le félicite d'avoir pris cette décision. »

###

Des informations complémentaires sont disponibles à l'adresse [www.governor.ny.gov](http://www.governor.ny.gov)  
État de New York | Chambre Exécutive | [press.office@exec.ny.gov](mailto:press.office@exec.ny.gov) | 518.474.8418